

Livret d'informations



Saison 2023-2024



Le club des Archers de Kervignac fut fondé en 1988 avec pour objectifs de faire découvrir le tir à l'arc et de permettre aux archers de progresser dans la bonne humeur et convivialité.

Aujourd'hui, l'association continue de suivre ses préceptes fondateurs.

A partir de quel âge ?

Nous accueillons les archers débutants à partir de 11 ans (entrée au collège).

Montant des cotisations annuelles

	<u>Jeune (-18 ans)</u>	<u>Adulte Loisirs</u>	<u>Adulte Compétition</u>
Adhésion à l'association	35,00 €	45,00 €	45,00 €
Cotisations FFTA et atteinants	44,03€	61,53 €	69,53 €
TOTAL			
1^{ère} année de tir à l'arc *	104,03 €	131,53 €	139,53 €
A compter de la 2 ^{ème} année	79,03 €	106,53 €	114,53€

**pour des raisons d'apprentissage et de sécurité, l'utilisation d'un arc du club est obligatoire la première année de pratique.*

*Autres types de licences (Handisport, découverte) : contacter les représentants du club
L'inscription définitive se fera à la suite de trois séances d'essai.*

Dates des séances d'essai pour l'initiation :

Les mardis 12, 19 et 26 septembre 2023.

Les prises de licences se feront au mois d'octobre 2023.

Matériel nécessaire à la pratique du tir à l'arc

Suite à la prise de licence, les nouveaux archers doivent acquérir leur matériel de base (flèches, carquois et matériel de protection). Ce matériel sera commandé et acheté par le club et revendus à prix coutant. Le coût est estimé à, environs, 60 euros par débutant. Le club met à disposition, durant les initiations et entrainements un arc dit d'initiation. Cependant, l'acquisition d'un arc peut s'avérer utile au bout d'une certaine période d'initiation, et est obligatoire à partir de la deuxième année de pratique. Le club propose une formule de location annuel d'arc de compétition (entrée de gamme), 70 € / saison + 200€ de caution.

Les membres de l'association sont présents, si besoin, pour vous conseiller et vous aider dans votre recherche sur l'achat d'un arc ou de matériel, neuf comme d'occasion.

Horaires d'entraînements

Entraînement dans la salle omnisport (salle n°1) :

- Le mardi de 17h00 à 18h00 (créneau libre pour les confirmés)
- Le mardi de 17h30 à 20h00 (para tir à l'arc)
- Le mardi de 18h00 à 20h00 (initiation débutants 1^{ère} année)
- Le mardi de 20h00 à 22h00 (entraînement / créneau libre)
- Le jeudi de 17h00 à 18h30 (créneau libre pour les confirmés)
- Le jeudi de 18h30 à 20h00 (préparation à la compétition deuxièmes années / créneau libre sur 4 cibles)
- Le jeudi de 20h00 à 22h00 (entraînement / créneau libre)
- Le vendredi de 20h00 à 22h00 (entraînement et séances encadrées)
- Le samedi de 14h00 à 17h00 (créneau libre et/ou séances spéciales)

Accès au pas de tir extérieur :

- L'accès est libre aux membres majeurs de l'association et confirmés (plus d'un an de tir à son actif et/ou ayant pratiqué en compétitions officielles), sous réserve de posséder son propre matériel de tir ou une location d'arc de l'association.
- A tous les membres de l'association, durant des créneaux horaires ouverts.

Contacts :



archers.kervignac@gmail.com



Archers de Kervignac



www.archers-kervignac.fr



ARCHERS DE KERVIGNAC

